# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 17 JANVIER 1890. 63me Année


## L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.


Bureaux : 73 rue de Chartres.

Buffaw & Bonnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 17 JANVIER 1890.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

EDITION DU DIMANCHE.

| | |
|---|---|
| Un an | $2 00 |

EDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Trois mois | 75 |

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.


### VENTES DE CE JOUR.

Par D. R. Murphy—au No 307 rue Magazine coin Gaienne. La contenance d'un magasin d'épiceries, vins, liqueurs, installations, etc.

Par le Shérif—à l'encoignure des rues Dryades et Philip—Un grand assortiment d'épiceries de choix, vins, liqueurs, installations, vitrines, etc.

Par Henry Stern & Co.—A leur salle d'encan No 96 rue du Canal: Un assortiment complet de fleurs et feuilles.

## Le protectionisme en France.

### UN DISCOURS DE M. MÉLINE A LILLE.

M. Méline a présidé, récemment, à Lille, la solennité annuelle de la *Société des agriculteurs du Nord*. Il s'est retrouvé là au milieu de collaborateurs qui l'ont vaillamment secondé dans toutes ses luttes, mais qui n'ont pas oublié que sans l'infatigable persévérance, la prudence et l'autorité de l'ancien ministre de l'agriculture, ils en seraient encore à former des vœux. Leur gratitude a tenu à le manifester par un témoignage durable : le don d'une superbe coupe en bronze représentant une allégorie de l'âge d'or.

Cette allégorie s'exprime évidemment qu'au point de vue idéaliste : mais il est bien certain qu'il suffirait de plusieurs lois bienfaisantes comme celle de 1884, pour assurer à l'agriculture française une longue série de jours prospères. L'âge d'or abolu n'a jamais été promis que par le libre-échange, et l'on sait ce que vaut une promesse de théoricien !

Juste à l'époque où, d'après les prévisions de l'école, le cultivateur français ne devait plus connaître l'immensité de son bonheur, l'invasion des céréales étrangères commençait à détériorer les terres dont le pays souffre encore. Sans le droit protecteur de 3 francs, puis de 5 francs, si énergiquement réclamé, conquis enfin de haute lutte par M. Méline, la majeure partie de la France agricole était perdue.

A ce même moment—alors que l'ex-M. Méline dans l'un des deux discours qu'il vient de prononcer à Lille—l'industrie sucrière était bien près de sa ruine :

"Il fallait, pour sauver l'industrie du sucre, réaliser des progrès considérables ; il fallait surtout produire de la betterave riche et personne n'avait intérêt à en cultiver, si le fabricant de sucre puis qu'il payait l'impôt sur la quantité de sucre qu'il produisait, ni le cultivateur puisque toutes les betteraves étaient payées le même prix. Le malentendu allait grandissant, et là, où il aurait fallu la plus grande union, on voyait une véritable guerre intestine.

"Le vote de 1884 a heureusement substitué à la fiscalité banale, qui décourage la production, cette fiscalité intelligente qui impose le progrès à tout le monde. Quels ont été les résultats de cette loi bienfaisante ? Ces résultats sont véritablement du miracle, et ce miracle, c'est vous qui l'avez réalisé par votre rare intelligence et votre activité. Grâce à vos excellentes méthodes de culture, la richesse de la betterave est devenue telle que je ne crains pas de me hasarder en disant que vous avez regagné en quelques années tout le terrain que l'Allemagne avait mis trente années à conquérir. (Longs applaudissements.)

"Vous avez été récompensés autant que vous l'avez mérité, et cette année vous avez heureusement obtenu une rémunération suffisante de vos peines. Mais ce n'est pas seulement vous qui avez été dédommagés, c'est le pays tout entier qui a été récompensé par le développement de la richesse générale."

Justement fier d'être le promoteur de cette loi tutélaire, M. Méline a pu ajouter :

"Il ne faut ici, pour vous donner une idée des bienfaits de la loi de 1884, relever une comparaison mathématique parce il y a quelques jours dans une revue spéciale. Supposons qu'on n'ait pas fait la loi de 1884 et demandons nous ce qui serait advenu de la récolte de cette année. La récolte en poids a été satisfaisante, on qu'on n'aurait pas supposé. Elle s'est élevée à six milliards de kilos, qui avant les progrès réalisés sous l'influence de la loi de 1884, auraient donné 315 millions de kilos de sucre. Comme notre consommation annuelle s'élève à 440 millions de kilos, il nous aurait donc manqué 125 millions de kilos, qu'il aurait fallu acheter à l'étranger. En bien ! ces 125 millions de kilos, nous les avons produits, et nous avons produit en plus 220 millions de kilos que nous allons vendre à l'étranger, ce qui représente pour nous un revenu de 60 à 70 millions, avec lequel nous paierons nos fabricants, nos agriculteurs et nos ouvriers, et sur lequel le Trésor aura en large part de profit. La loi de 1884 a donc, l'expression est très juste, fait sortir du terre plus de 300 millions de kilos de sucre qui, sans elle, y seraient restés enfouis.

"....Quand une loi a produit des résultats comme ceux que je viens de vous rappeler, personne n'a le droit d'y toucher : elle est sacrée.

"Qu'est-ce même encore que les lois de protection sont des lois de routine ! On n'est pas la protection qui est la routine, mais la misère qui tue le courage et le ressort moral, sans lequel aucun progrès n'est possible."

Dans un second discours, prononcé au banquet, M. Méline a fait allusion à la constitution du groupe agricole, qui préside, et qui réunit trois cents députés résolus à travailler, en dehors de toute espèce de préoccupation politique, au relèvement de la richesse du pays, au bien-être des classes laborieuses. Ce groupe n'attendra pas pour agir.

"Il faut, déclare son président, achever l'œuvre commencée et faire, dès maintenant, toutes les lois économiques que nous pouvons étudier avant l'expiration des traités de commerce. Nous avons devant nous deux traités les décrétés étrangères ; mais il reste dans notre régime douanier une anomalie qui importe de faire disparaître au plus tôt : le malt, qui vient librement faire une concurrence directe à tous nos produits agricoles, doit être frappé d'un droit protecteur. Nos adversaires demandent l'ajournement à l'expiration des traités, c'est-à-dire à deux ans, de la discussion du droit ; mais deux ans, c'est peut-être la mort pour la distillerie agricole et la féculerie, qui sont déjà si malades. Et puis, pourquoi cet ajournement ? Est-ce que la question n'est pas mûre, est-ce qu'elle n'a pas déjà été l'objet de plusieurs discussions approfondies dans le Parlement ? Non, mesdames, la politique d'ajournement a fait son temps, le pays veut des solutions ; aussi j'ai la conviction que la Chambre ne se laissera pas prendre au piège qu'on lui tend et que vous obtiendrez bientôt la satisfaction si légitime que vous attendez depuis longtemps."

Abordant enfin la question capitale qui doit nous occuper à notre législature, M. Méline parle de la révision générale de régime douanier de la France, et s'exprime en ces termes :

"Nous allons enfin commencer notre Mercredi où l'espère que nous ne serons plus traités de Vandales. Tout cela le grande révolution économique qui s'accomplit en ce moment n'aura pas dit son dernier mot, et rien ne prévoit pour peu de temps encore, le produit dans cette mande de rester les maîtres de nos tarifs, comme la plupart des grandes nations.

"Comme elles, ne dédaignons pas de demander des ressources à nos recettes douanières.

"N'oublions pas que l'Amérique a amorti sa dette avec le produit de ses douanes, et il est probable que nous aurions obtenu ce magnifique résultat si on avait écouté M. Thiers au lendemain de nos désastres de 1870.

"L'Amérique a fait école : l'Allemagne, la Russie, les républiques de l'Amérique, etc., ont aujourd'hui l'un des plus gros chapitres de leurs budgets alimenté uniquement par des droits de douane. C'est un exemple que nous devons suivre sans exagération, et nous en avons le droit plus que personne, car nous avons des charges plus lourdes que tout le monde."

L'orateur de Lille espère aussi qu'à l'exemple de ce qui est arrivé pour la culture de la betterave et la fabrication du sucre, le remaniement du système économique français, aura pour effet de cimenter indissolublement les intérêts des agriculteurs avec ceux des industriels.—intérêts trop longtemps séparés autrefois, par suite d'un déplorable malentendu.

Certains côtés de la question exigeront une étude prudente :

"Sans doute il faut accorder largement à l'ensemble de la production agricole la protection à laquelle elle a droit, mais il faut le faire sans compromettre nos grandes industries d'exportation, qui constituent une partie essentielle de la richesse de la France. Elles représentent des populations ouvrières que personne ne voudrait sacrifier—et qui sont, du reste, les meilleures clientes de l'agriculture.

"Ce n'est pas dans des régions comme la vôtre qu'on peut craindre que la question soit mal comprise ; ce qui fait la force, la richesse, la puissance de votre magnifique département, c'est précisément l'alliance étroite et le juste équilibre de l'agriculture et de l'industrie. Aussi vous appartiendra-t-il plus qu'à d'autres, dans les questions qui pourront surgir sur ce terrain délicat, de donner des conseils qui auront toute la valeur d'un arbitrage.

"Pour moi, j'ai la conviction que nous sortirons aisément de cette difficulté, la seule sérieuse que j'entrevoie, et que les défenseurs du travail national resteront tous unis jusqu'au bout pour l'accomplissement de la haute mission qui leur est confiée.

"Quand elle sera terminée, quand nous aurons organisé notre défense comme je l'entrevoie dans ma pensée, quand nous aurons donné à chacune des branches de notre production nationale l'abri qui lui est nécessaire pour se développer dans toute sa puissance, la France sera peut-être de tous les pays du monde celui qui pourra le mieux résister à la tempête économique qui assaille en ce moment si terriblement et si furieusement la vieille Europe. Avec la variété infinie de sa production, la souplesse de son génie, l'habileté merveilleuse de ses ouvriers et la puissance du travail de ses agriculteurs, elle est une des rares nations qui pourraient le plus aisément en cas de nécessité se suffire à elle-même, et elle se suffirait si son ardeur généreuse et son besoin d'expansion ne la poussaient sans cesse au dehors. Elle ne demande qu'une chose, c'est qu'on lui permette de lutter à armes égales, et elle se charge de conquérir le rang auquel elle a droit dans le monde et de le garder."

Et c'est ainsi — comme a conclu M. Méline — que le patriotisme se trouve d'accord avec la vérité économique..... la vraie, bien entendu, celle que les éléctorats viennent enfin de proclamer, et non celle d'une Ecole, jusqu'à présent enseignée à l'école, pour le plus grand malheur de la France.

**Jeunes mères.**—C'est surtout lorsque *BEBE souffre des dents* que les *Refroidissements sont à craindre*. Faites cesser ces souffrances en lui frictionnant les gencives avec le *Sirop du* Dr DELABARRE.

**Loterie de l'Etat de la Louisiane.**—Mme John Salvador, No 23 Bonne Johnson street, a eu l'heureuse inspiration d'acheter récemment, 15 janvier, un quart du billet de centième No 31—31—47, classe 112 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. Or, ce billet a gagné le gros lot de $30,000. Mme Salvador l'avait expédié le prix minime de 25 cts au bureau de M. R. Dalze, 365 Tulane avenue. Inutile de dire qu'elle a reçu immédiatement le montant de son lot. Nous n'avons plus qu'à la féliciter de sa bonne fortune.

**N'attendez pas** lorsque vous avez une toux, un rhume ou toute affection de la gorge ou des poumons pour faire usage du Baume pectoral de Marsden, le meilleur remède connu.

**Le "Preston Hed-Ake"**

Vous guérit pendant que vous attendez. Il est prompt et sans danger dans ses effets. Il ne contient pas de morphine, d'antipyrine, de chloral, de cocaïne ni aucune substance dangereuse.

—La dart souffle parfois dédaigner certaines personnes qui souffrent beaucoup de maladies que la médecine ne peut guère impunément guérir. Ces malheureuses cèchent souvent pleds, oubliant l'inappréciable valeur d'une robuste santé, mais démontrant fréquemment attachées à la vie. Dans ce cas, elles passent d'un tonique à un autre sans en résultat nul ; et cela, parce qu'elles suivent les conseils de leurs amis et de leurs amitié que de prendre le Bonesetter Stomach Bitters. Cet parfait fortifiant donne aux débiles la vigueur en rétablissant les fonctions digestives dans leur état normal et facilite le travail d'assimilation. Il combat la nervosité, l'insomnie, la malaria, guérit les affections d'intestins, l'état bilieux, la constipation, le rhumatisme, la dérèglée.

**La Salsepareille d'Ayer** employée régulièrement, attire toute infection scrofuleuse, sous quelque forme qu'elle existe.

LA GRIPPE.—CONSEIL D'UN DES MÉDECINS LES PLUS CÉLÈBRES DE PARIS.—

La grippe prise au début, rapidement et énergiquement combattue par les procédés médicaux ordinaires, n'offre aucun danger ; mais si, étant donné l'état insalubre de l'atmosphère, l'on commet la moindre imprudence, en sortant malgré les avis du médecin ou en absorbant des boissons froides, des complications peuvent survenir.

Un des médecins les plus célèbres de Paris, interrogé à ce sujet par un de nos confrères, lui a répondu :

"Recommandez bien aux lecteurs de votre journal de ne pas s'exagérer la gravité de l'épidémie, mais de ne pas commettre d'imprudence, de se soigner, de faire appeler le médecin dès qu'ils sentiront les maux de tête et les douleurs lombaires qui annoncent la maladie. Un purgatif puis une dose de sulfate de quinine ou d'antipyrine auront vite raison de l'influenza, et aucune complication ne sera à redouter si on se commet pas la sottise de vouloir se moquer des atteintes de l'épidémie ou se soigner incomplètement."

POUR EMPÊCHER LES MOISISSURES D'ENVAHIR LES ARBRES FRUITIERS.—Un habitant de Burlington, Etats-Unis, remarqua que les poiriers et les pommiers se couvraient, subitement, de moisissures, après les pluies, et crut à une relation entre leur production et les phénomènes électriques qui accompagnent la pluie. Il fit passer, au-dessus de chaque des arbres de son verger, un gros fil de cuivre ayant ses extrémités au sol, et, depuis ce moment, les arbres sont demeurés intacts.

UN PIÈGE DE PISCICULTEUR ; HUITRES ACCOMMODÉES DE VINGT CINQ MANIÈRES DIFFÉRENTES.—Les journaux de France publient le menu d'un dîner servi, dernièrement, à un groupe de pisciculteurs, et où ne figuraient que des poissons.

Donner ce menu en entier serait trop long, mais nous pouvons, à titre de curiosité, mettre sous les yeux de nos lecteurs la liste des hors-d'œuvres, uniquement composés d'huîtres accommodées de vingt-cinq manières différentes.

Huîtres d'Ostende citron beurre frais ; Marennes sauce échalottes ; huîtres du Schleswig-Holstein à l'espagnole ; en coquilles à la tartare ; grillées sauce Ravigote ; au gratin ; frites à l'italienne ; à la diplomate ; à la turc ; à la diable à la kotschoubey ; à la hambourgeoise ; à l'australienne ; frites à la française ; à la Villeroy ; à l'américaine ; à la cariste ; marinées sauce Gribiche ; à l'écossaise ; à la Osman-Pacha ; en coquilles à l'anglaise ; bouchées aux huîtres ; croûtes aux huîtres ; croûtons d'huîtres ; croquettes d'huîtres à l'indienne.

Le Vigneron des Charentes d'Ayer est un article indispensable de toilette pour la chevelure, elle en entretient la santé.

## LOUISIANE.

*Le Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 11 janvier :

Les travaux de jardinage, pour le printemps, se poursuivent avec succès.

Toutes les espèces d'arbres à fruits sont en pleine floraison. S'il arrivait une forte gelée, nous serions probablement privés de fruits, l'été prochain.

—Depuis que le *Farmer* a réduit son prix de $2 à $1, il a recueilli un grand nombre de nouveaux abonnements.

—Les briques pour les fondations de la salle publique de Covington, sont sur le terrain. Plusieurs chargements de bois de charpente ont été transportés, cette semaine, de la scierie Keen.

—Les travaux du nouveau Claborne Cottage marchent rapidement. Une des bâtisses est déjà prête à recevoir la toiture ; les autres parties seront, bientôt, aussi avancées. Il y a lieu de compter que tout sera achevé le 1er avril, terme assigné par le contrat.

—L'édifice de la Cour a été déclaré peu solide. Il faudra le faire réparer avant que le jury puisse y siéger. Il ne serait pas prudent d'y tenir de grandes assemblées, car il craque de tous côtés, du haut en bas. C'est, certainement, une mauvaise construction. Le comité qui a accepté les travaux et les a déclarés bons, s'est trompé ou a été trompé. Ils paraissaient solides, à l'époque où ils ont été achevés, en avril, 1885,—il y a à peine cinq ans.

—Extrait du compte-rendu de la séance du 2 janvier, du jury de police :

"Sur motion de M. Herman Shous, secondée par M. A. Cousin, il est résolu : Que des remerciements soient adressés, par le jury de police, à M. Alfred Le Blanc, de la paroisse St-Tammany, pour l'offre généreuse qu'il a faite de 5000 briques, à la dite paroisse, afin d'établir un trottoir devant la maison de Cour de la ville de Covington."

*L'Entreprise*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 11 janvier :

M. James, de la maison Foos & Barnett, de l'habitation Shady Side, vient d'ordonner la réparation complète de l'ancienne résidence Fairfax. Cette résidences avait été bâtie longtemps avant la guerre et appartenait au juge Josh. Baker ; elle avait ensuite passé entre les mains de M. Bisland, quelque temps avant le commencement des hostilités. Le général Monton en avait fait, en 1863, un des avant-postes de l'armée confédérée, quand Banks s'engagea dans le pays—de là, la bataille dite de Bisland, qui eut lieu alors sur ce terrain. Cette propriété est maintenant entre les mains de MM. Foos & Barnett.

—En descendant le bayou Salé, après avoir laissé la petite localité de Centreville, vous rencontrez des fermes sucrières et de grandes habitations, qui donnent à cette contrée une apparence si prospère. L'industrie sucrière y est un juste objet de fierté pour les habitants, et il se fait un grand commerce à la station du chemin de fer qui porte le nom du bayou.

—Il y a environ sept ans, M. L. J. Foster, président du jury de police de la paroisse Ste-Marie, avait acheté un vaste lot de terres, dit propriété Lacy, près de la station. Quelque temps après, il la divisa en plusieurs parties, qu'il vendit, et où de petits fermiers vinrent s'établir. Maintenant ce qu'on appelle le "Beauregard Settlement" est prospère ; c'est un Eldorado pour les petits fermiers. L'honorable Foster a fait ainsi une bonne affaire, tout en étant utile au pays.

—En descendant le bayou, vous rencontrez de charmantes habitations, des fermes sucrières qui travaillent suivant les anciens procédés. Vous y trouvez, entr'autres, M. J. B. Marsh, un intelligent cultivateur de cannes. C'est M. J. E. Morison qui est le directeur des travaux, sur sa propriété Home.

Vient ensuite la propriété Garrett, à M. Nathan K. Todd.

Sur l'habitation Johnson, à M. Cesar Berwick, on plante maintenant des cannes superbes, parfaitement conservées. M. J. D. Berwick travaille avec son père.

A l'usine centrale de North Bend, à M. Swanson, on fabrique des millions de livres de sucre. Il en est à peu près de même sur la propriété Wedge, au major J. Lannes—propriété qui est très habilement dirigée.

En descendant encore le bayou qui est, maintenant, à sec, vous rencontrez les habitations ancêtres Swenson ; puis, Ellerslie, qui appartient à M. Chaffe ; puis Hudson, à M. J. C. Mahorie. De là, vous respirez déjà l'air du Golfe.

Le major Darmo parlait, cette semaine, d'un chargement de 7690 livres, 3 tonnes 415, par une chaupiyte à trois mulets ; c'était M. F. J. Bonell qui avait posé lui-même.

—Si l'on prend la route d'Alexandrie, on arrive, bientôt, à cinq milles de Cheneyville, sur le splendide établissement Bennett, où il se fait un grand commerce de bois de pin et un très lucratif trafic, par le *Bayou Boeuf* et les autres bayous de la paroisse.

Tbeodo, où va être transférée la station de Cheneyville, fait de rapides progrès et possède un hôtel, des ateliers, des résidences qui forment déjà le noyau d'une localité qui sera, bientôt, considérable.

Vient ensuite Lecompte, qui porte le nom du fameux cheval de course, à la jonction des terres basses et des terrains élevés, couverte de pinèdes.

—La scierie Fowler, avec sa digue et ses écluses, mérite d'être visitée. Cette scierie, qui a été établie, en 1849, par le col. Jeff Wells, a été brûlée, en 1870, et relevée, en 1879. On y fait de grands travaux ; on y scie les meilleurs bois. La capacité des machines est de 20,000 pieds par jour.

Rien d'intéressant comme le passage des grandes pinèdes aux pinèdes. Ce sont de vastes espaces vides ; puis d'énormes trancs d'arbres, d'un aspect majestueux et répandant un parfum délicieux.

L'Echo, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 10 janvier :

Le chemin de fer Kansas City Watkins et Gulf, continue, lentement mais sûrement, ses travaux, gagnant, tous les jours, du terrain, poursuivant ses études, cherchant de quel côté il doit se diriger, pour s'assurer le plus possible d'aide, de la part des paroisses et des localités. Du côté du nord, ses avances sont très bien accueillies ; il n'en est pas tout à fait de même à l'extrémité méridionale. Il s'est déclaré, de ce côté, une opposition nette au droit de passage, de la part des propriétaires des terrés qu'il s'agit de traverser.

Nous apprenons que le juge Moss a interdit le passage à travers ses propriétés.

Le bruit court que les directeurs voudraient exproprier certains terrains appartenant à la localité, pour se procurer une sorte de chemin de ceinture particulier, partant du sud-ouest des limites des paroisses et allant vers le lac ; de là, à la rue Front, longeant les rives du lac, jusqu'à une petite distance du chemin de fer de Southern Pacific. Nos différents établissements industriels seraient ainsi reliés entr'eux. Nous attendons que le projet se dessine clairement pour donner notre avis à ce sujet.

Le *Protector*, Pointe-à-la-Hache, paroisse Plaquemines, du 11 janvier :

L'habitation Scaredale a obtenu un splendide résultat, cette année. Elle a fait 1,098,000 livres de sucre. Augmentation sur l'an dernier, 100,000 livres.

M. Comte Schayot a découvert toutes ses terres hautes en orangerie. La semaine dernière, il a planté 350 oranges. Il aura, désormais, 400 arbres, lui donnant, tous, d'excellents fruits. Il continuera à planter, l'an prochain.

M. Schayot a aussi quatre arpents semés en oignons. C'est un habile cultivateur, qui fait, décemment, de bonnes affaires.

—Voici les noms des variétés d'oranges que l'on cultive dans notre paroisse : Setorma, Homosexes, Mediterranean Sweet, Riverside Navel, Maltese Blood, Jaffa, Mandarine, Daney's Tangerine. C'est surtout dans la partie basse de la paroisse que ces variétés sont cultivées.

On n'est que récemment que l'on a introduit la mandarine et la satsuma, à Pointe-à-la-Hache ; on n'y connaissait que la orcote ovoïd.

On sait que, dans l'hiver 1885, il y eut un froid rigoureux qui sévit dans le Sud. Le thermomètre avait marqué le point le plus bas qu'il y ait jamais atteint. En Louisiane, une quantité énorme d'orangers furent gravement endommagés ; et deux récoltes entièrement désastreuses. Moins de trois ans après ce désastre sans précédent, M. Bradish Johnson, de la paroisse Plaquemine, vendait une récolte de $20,000. Cette température phénoménale de l'hiver 1885 ne prouve rien de contraire à la culture de l'oranger. Chez M. Johnson, le thermomètre avait marqué 18 degrés, et, cependant, les orangers conservèrent leur vitalité, de façon à pouvoir porter deux ans après. Aussi l'on se demande comment tout le monde ne plante pas l'oranger, sous notre latitude. Chaque maison devrait être entourée de ces arbres, dans la basse Louisiane. Non seulement ils sont un ornement, mais ils donnent une énorme plus-value à une propriété ; ils en accroissent considérablement les revenus. Un oranger bien soigné et bien couvert de fleurs peut rapporter un revenu de 10 pour cent sur $150, trois ans à partir du jour où il a été planté.

Nous pouvons l'affirmer d'après les expériences faites consciencieusement, la culture de l'orange est la plus certaine de toutes, dans le sud de l'Etat. Les pêchers, les pruniers, sont sujets aux attaques des insectes ; l'oranger n'a pas d'ennemi, excepté le froid, où il n'a été gravement endommagé qu'une fois, dans l'histoire de notre Etat.

Preston's "Hed-Ake" est un remède *certain et immédiat* pour la nervosité, la névralgie, la dyspepsie et les maux de tête chroniques. Demandez-le à votre pharmacien ; soyez guéri pendant que vous attendez, ou faites-vous rembourser.

## Allemagne.

On mande, de Colmar, au *XIXe Siècle* :

"Dans les communes de la Haute Alsace, on procède actuellement à un relevé des écuries. Les municipalités ont été informées que les habitants auront prochainement à loger des soldats et des chevaux. On croit que l'augmentation des troupes sera plus considérable que celle qui a été annoncée."

Le *Figaro* reçoit, de son côté, de Strasbourg, la dépêche suivante :

"Malgré les démentis des journaux allemands, je puis vous affirmer que le 13e hussards, dont le roi d'Italie est le chef, devait venir à Sarrebourg ; plusieurs officiers du régiment avaient déjà retenu leurs chambres dans cette localité.

"L'augmentation des garnisons d'Alsace-Lorraine sera plus importante qu'on ne l'avait d'abord annoncé.

"Les mouvements de troupes auront lieu avant le 1er avril. Les municipalités des environs de Mulhouse viennent d'être prévenues que les habitants avaient à loger des hommes et des chevaux.

"Depuis quelques jours, les autorités allemandes ne laissent plus entrer à la frontière suisse les Français non munis de papiers en règle.

La *Gazette de Cologne* est effrayée des ambitions anglaises en Afrique :

"L'Angleterre — dit-elle — regarde maintenant comme sa tâche principale en Afrique, de s'assurer autant de routes commerciales que possible dans l'intérieur du continent, surtout les fleuves navigables et les lacs, de préférence aux vastes étendues de territoire. Si elle réussissait à faire cela — et si, surtout, elle parvenait à assurer sa domination exclusive sur le Chiré au sud et le Tana au Nord, elle serait capable de s'emparer de tout le commerce des districts situés à l'est des lacs et du haut Nil, et de paralyser toute rivalité dès le début, et cela à très peu de frais—c'est-à-dire au moyen d'un petit nombre de vapeurs fluviaux et de stations.

"Toute la partie occidentale du territoire allemand de l'Afrique orientale—conclut la *Gazette*—tomberait par suite, au point de vue commercial, entre les mains des Anglais."

X...., est la bêtise et la suffisance réunies. Aussi, mène voir sa poutre, débâtée-à-il sans pesce contre toutes les pailles et l'on dit :

—Cet imbécile, disait quelqu'un, passe en vie à mettre le bonnet d'âne aux autres !

—Alors, répliqua vivement quelqu'un, il doit bien s'enrhumer !

OLIVIER—Décédé hier après midi jeudi, 16 janvier 1890, à 1 heures 10 minutes, JEAN BAPTISTE OLIVIER, âgé de 24 ans et 5 mois, fils de G. Charles Olivier et de Leda Forstall. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi vendredi, à 3 1/2 heures précises de la résidence enceignore Remparts et Quartier.

DE BOUCHEL.—Décédée, jeudi 16 janvier, à 6 heures P. M., HÉLÈNE CROOKES veuve de feu Onésime De Bouchel, âgée de 32 ans, native de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister aux funérailles, qui auront lieu vendredi, 17 janvier, à 4 heures P. M., de sa dernière résidence, No 482 rue Nord Claiborne entre les rues Annette et St-Antoine.


TO-KALON
CAVE CALIFORNIENNE.
Vins rouges, Sauterne et Riesling, Vins blancs.
Tokay, Angelica, Muscatelle, Black Berry Brandy, Porto, Sherry, Chablis et du Brandy fait avec le raisin pur, supérieur et par excellence, vendus directement du vignoble de
M. W. CRAMER,
PURETE ABSOLUE GARANTIE.
21mars— 150 rue Royale, près St-Pierre.


### Avis.

$3,400.

Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1890.

LA soussignée certifie qu'elle était porteur du quart du billet de combinaison Nos 19—31—47, classe 112, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le premier Gros Lot de trois mille quatre cent piastres, le 10 février 15 janvier 1890, le dit billet ayant coûté la somme de vingt-cinq sous, au bureau de R. Dalze, 369 avenue Tulane, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit billet au bureau de la Compagnie.

MRS JOHN SALVADOR.
23 rue Sud Johnson.


CHARBON.
CHARBON KANAWHA.
A 40 Cts. le baril.
17janv.—1mm. W. J. COYLE & CO., 47 Carondelet.

ORLEANS COLLEGE,
72 St-Peter Street,
NEW ORLEANS.
M. GEO. GAY.....Directeur.
Ancien membre du bureau français.
Tous les jours pour d'anglais et de français. Le soir, leçons particulières de 7 à 9 heures.
17 janv—7f.

Bureaux de la Imperial Bonded Warehouse Co., coin des rues Conti et Peters—Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1890.—La réunion semestrielle des actionnaires de cette compagnie aura lieu à ses bureaux LUNDI, le 27 courant, à 7 heures P. M.
E. A. JOURDAN,
17jan—17 23 26 Secrétaire.

Compagnie d'assurances du Sud de la Nouvelle-Orléans, No 54 rue du Camp—Nlle-Orléans, 15 janvier 1890—A une réunion du Bureau des Directeurs tenue ce jour un dividende-intérêt semi-annuel de QUATRE POUR CENT a été déclaré, payable sur demande.
17 janv—1m SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

State National Bank of New Orleans.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1889.—L'élection annuelle des directeurs pour servir l'année suivante sera tenue à la maison de banque coin des rues Camp et Commune, le TROISIÈME MARDI, 21 janvier, jour de janvier 1890, entre 10 heures A. M. et 3 heures P. M.
23 déc—1m T. R. ROACH, Caissier.

AVIS.
Domaine de Verge Rotondo,
J'ai des acheteurs pour 150,000 onces de Verge Rotondo, 100,000 onces de Cipresso et 100,000 onces de Verve Sinestrae de Prima. Les échantillons doivent être parfaits. Ecrire au bureau du journal, et indiquer le prix.
W. E. MOWOOTT.
9 janv—1m Agent pour la Compagnie.


## ASSURANCES.


Conformément aux Réglements de sa Charte, la
Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.
Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non-acquises de l'année précédente :

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | $167,066 13 | |
| Primes de rivières | 2,153 08 | |
| | | $169,249 21 |
| A déduire— | | |
| Primes non acquises pour 1889 | $36,639 52 | |
| Primes réassurées et commissions | 19,807 60 | |
| Réassurance | 5,425 47 | |
| | | $61,872 59 |
| Primes nettes acquises | | $107,977 22 |
| A ajouter— | | |
| Intérêt, loyers et mouvelage | | $17,936 83 |
| Revenu net | | $125,914 05 |
| A déduire— | | |
| Pertes d'incendie de 1889 | $49,509 48 | |
| Pertes de rivières de 1889 | 354 95 | |
| Pertes encourues et payées en 1889 | $49,864 43 | |
| Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Trade, Robock et Salvage Corps, dépenses générales et salaires | 26,725 59 | |
| | | 76,600 02 |
| | | $49,314 03 |
| A déduire— | | |
| Pertes ajustées, non ajustées et dividendes non réclamés | $6,296 25 | |
| Bénéfices bruts pour 1889 | | $42,917 78 |
| Moins— | | |
| Pertes encourues en 1889 et payées en 1890 | | 19,067 41 |
| Bénéfice net au 31 décembre 1889 | | $23,950 37 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Argent dans les banques | $12,908 42 |
| Primes en cours de collection | 21,442 34 |
| Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, consolidés à 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, du St. Bernard Steam Fire Company, du Excelsior Washington Artillery | 151,233 40 |
| Mutaire Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company | 32,500 00 |
| Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriété foncière valant le double du montant | 33,288 11 |
| Prêts sur demande garantis par titres valables | 43,239 42 |
| Billets à recevoir pour primes | 3,804 77 |
| Propriétés foncières et meubles de bureau | 70,997 68 |
| Warrants de l'Etat | 83 00 |
| Débiteurs divers | 1,924 82 |
| | $370,473 02 |
| Intérêt accru au 1889 sur billets hypothécaires et prêts | 1,306 89 |
| Actif total | $371,779 91 |
| Actif comme ci-dessus | $371,779 91 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Pertes ajustées et non réclamées | $5,110 00 | |
| Dividendes non réclamés | 286 25— | $ 296 25 |
| Surplus au vue des porteurs de polices | | $371,483 66 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et conforme des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. MINUES, Secrétaire.

Fait et signé sous serment par devant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.
(Signé) M. B. TRIST,
(Seoon.) Notaire.

DIRECTEURS.

Manuel Abascal, E. Lorensini, J. J. Robert, F. Poitz, C. T. Dugnaux, G. Pitot, M. Golly, Ad. Schreiber, S. Cusimel, C. M. Schmidt, J. W. Hawks, J. Tuyes.
17janv—1m

The Southern Insurance Company of New Orleans.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)
Septième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année finissant le 31 Décembre 1889 :

PRIMES REÇUES.

| | |
|---|---|
| Sur les risques d'incendie | $475,699 25 |
| Sur les risques de rivières | 22,546 57 |
| Sur les risques de mer | 12,249 19 |
| | $460,535 11 |
| A ajouter: Primes non acquises de 1888 | 109,423 94 |
| Total des primes | $569,960 05 |
| A ajouter : Intérêts et profits et pertes | $ 28,906 49 |
| Revenu total | $591,975 54 |
| A déduire: Pertes payées— Sur risques d'incendies | $190,110 41 |
| Sur risques de rivières | 10,813 56 |
| Sur risques maritimes | 10,549 91 |
| Total pertes payées | $217,593 95 |
| Primes remboursées et cancellations | 47,796 30 |
| Commissions | 65,505 06 |
| Réassurances | 28,898 44 |
| Taxes et licences | 7,823 59 |
| Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Robocock, loyer, impressions, etc | 37,965 66 |
| Total des débours | $407,082 02 |
| Surplus | $184,792 52 |
| Réservé pour risques non expirés | $114,588 39 |
| Réservé pour pertes ajustées et non ajustées | 28,500 00 |
| Profits net | 41,704 20 |
| | $184,792 52 |

ACTIF
(A la valeur du marché.)

| | |
|---|---|
| Comptant en main, à savoir : | |
| En banques | $98,623 81 |
| Au bureau | 3,923 65—102,556 46 |
| $115,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Orange | 130,900 00 |
| $106,340 bons à primes de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés | 149,669 80 |
| $36,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent | 31,500 00 |
| $30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent | 28,200 00 |
| Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales) | 9,508 68 |
| Une action du capital du N. O. Board of Trade | 75 00 |
| Une action du capital du La. Sugar Exchange | 175 00 |
| 25 actions de la N. O. Warehouse Co | 525 00 |
| Une action French Opera House Co | 250 00 |
| Un bon de la St Bernard Steam Fire Co | 50 00 |
| Déposé à l'association du N. O. Fire Underwriters | 150 00 |
| Primes en cours de perception | 49,818 58 |
| Meubles, access